

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

à l'égard du « Projet de Règlement numéro 143-2007 – Modification au Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement (Affectations de Saint-Joseph-de-Ham-Sud) » et du « Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux outils locaux d'urbanisme de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud».

Assemblée publique par la Commission créée par le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue à Asbestos, au 309 rue Chassé, salle Madeleine-Lamoureux, le MERCREDI NEUF JANVIER DEUX MILLE HUIT à DIX-NEUF HEURES (9 janvier 2008 – 19h00), après avis public donné le 10 décembre 2007, lequel avis public a été publié dans le journal *Les Actualités* le 15 décembre 2007 et a aussi été affiché au bureau de chacune des sept (7) municipalités formant la Municipalité régionale de comté des Sources.

SONT PRÉSENTS :

Jacques Hémond, préfet et président de l'assemblée;
Langevin Gagnon, membre de la Commission;
René Perreault, membre de la Commission;
Jean-Philippe Bachand, membre du Conseil;
Francine Labelle-Girard, membre du Conseil;
Claude Larose, membre du Conseil;
Pierre Therrien, membre du Conseil;
Martin Lessard, directeur général et secrétaire-trésorier;
Caroline Marchand, urbaniste.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00,

il est proposé par Langevin Gagnon
appuyé par René Perreault

QUE la Commission ouvre l'assemblée

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jacques Hémond présente l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la rencontre
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Présentation du « Projet de Règlement numéro 143-2007 – Modification au Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement (Affectations de Saint-Joseph-de-Ham-Sud) »
4. Période d'échanges
5. Fin de la consultation

EXPLICATION DE LA MODIFICATION PROPOSÉE ET DE SES EFFETS SUR LE PLAN ET LES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD

La Municipalité régionale de comté des Sources a adopté, le 17 septembre 2007 par la résolution numéro 2007-09-6059, le « Projet de Règlement numéro 143-2007 – Modification au Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement (Affectations de Saint-Joseph-de-Ham-Sud) » et le « Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux outils locaux d'urbanisme de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud».

Caroline Marchand explique la portée de ce Projet de Règlement, à savoir que le règlement numéro 143-2007 aurait pour effet de faire passer les lots 11b, 11a, 10b, 10a-1 et 10a-P du rang Ouest du chemin Gosford du cadastre du Canton de Ham-Sud, les lots 11b et 11a du rang Est du chemin

Gosford du cadastre du Canton de Ham-Sud, trois parties du lot 8c du rang 1 du cadastre du Canton de Ham-Sud, une partie de la Route 257 ainsi qu'une partie du chemin Gosford Nord de l'affectation « Agriculture » à l'affectation « Rurale ».

Caroline Marchand explique aussi la portée du « Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux outils locaux d'urbanisme de la Ville de Danville » : après l'entrée en vigueur de ce règlement, la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud devra modifier son Plan d'urbanisme et sa réglementation d'urbanisme de façon à tenir compte des modifications apportées au tracé des affectations du territoire du Schéma d'aménagement sur les lots 11b, 11a, 10b, 10a-1 et 10a-P du rang Ouest du chemin Gosford du cadastre du Canton de Ham-Sud, les lots 11b et 11a du rang Est du chemin Gosford du cadastre du Canton de Ham-Sud, trois parties du lot 8c du rang 1 du cadastre du Canton de Ham-Sud, une partie de la Route 257 ainsi qu'une partie du chemin Gosford Nord.

COMMENTAIRES DES PERSONNES ET ORGANISMES

Aucun commentaire n'est émis de la part de citoyens ou organismes de la Municipalité régionale de comté des Sources.

FIN DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Il est proposé par Langevin Gagnon
appuyé par René Perreault

QUE l'assemblée soit levée à 19h30.
